

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1982)
Heft: 653

Artikel: Casse et casseurs : difficile amnistie
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013221>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUVOIR D'ACHAT

La règle de la bonne foi

L'utilisation des distorsions de l'indice pour refuser la pleine compensation du renchérissement n'est qu'un prétexte. Et un prétexte de mauvaise foi.

La réalité du conflit tient à la situation économique, suisse et internationale. Plus exactement joue la conjonction de plusieurs facteurs: une inflation 1982 élevée, + 5 ou 6%; élevée par rapport à nos moyennes, élevée par rapport aux résultats nouveaux, favorables de plusieurs pays industriels. La stagnation économique mondiale qui touche notre industrie d'exportation, non seulement l'horlogerie mais aussi la mécanique. Enfin, la bonne tenue du franc suisse qui alourdit le prix de vente des marchandises hors frontières.

Cette réalité économique est connue depuis plusieurs mois. Le scénario du refus de compenser intégralement pouvait être écrit à l'avance. Nous avons ici donné le script. Le président de la Banque nationale a une fois de plus contesté que les variations du prix du mazout influencent l'indice et soient compensées (avec quel bois se chauffe-t-il?). Les banquiers suivent. Ils n'offrent, avec l'accord des associations-maison, que 2,5% pour tenir compte des distorsions de l'indice.

Cette branche forte, les banques, ayant donné l'exemple, les branches faibles pourront s'en inspirer, avec un argument facile: si «eux» qui peuvent, ne le font pas, comment «nous» qui avons tant de peine, le ferions-nous?

Sans parler, pour toutes les entreprises qui solliciteront des crédits et un soutien financier, de l'inévitable dialogue avec les banques:

— Où en sont vos frais salariaux?

— ...

— Comment? Vous pleurez misère auprès de nous, alors que vous compensez à 5%, en nous

demandant à nous, qui n'accordons que du 2,5%, de financer vos largesses.

Reste l'offensive au niveau de la fonction publique. Elle ne va pas tarder.

Quant au prétexte, que vaut-il?

Les 2,5% de surcompensation ne sont pas une distorsion 1983. Ils se sont étalés sur cinq ans (quatre ans et dix mois). Ils ont donc été, pour chacun, année après année, incorporés à son niveau de vie de bonne foi.

La reprise, de surcroît, n'a pas de base légale, dans la mesure où le Conseil fédéral n'a pas fait recalculer l'indice. Il s'est contenté de décider qu'à partir d'octobre le mode de calcul serait différent.

Cette décision n'est pas seulement de prudence, elle a sa philosophie. L'indice des prix est fait aussi d'appréciations. Il pondère certains types de dépenses. Il incorpore des consommations dont certains n'usent jamais (il y a, par exemple, des gens qui ne voyagent pas ou qui ne sont pas motorisés). Il peut faire l'objet de critiques ou de modifications. Mais, avec ses défauts ou même ses fautes, il doit être reconnu comme un étalon fiable. Le remettre en cause, rétroactivement, est contraire au consensus politique. Exiger une reprise sur cinq ans est contraire à la bonne foi.

Rappelons que sur la même période l'enrichissement national s'est poursuivi, et que les détenteurs de fortune ont bénéficié des incroyables taux d'intérêt mondiaux, au moment où, à la suite de la hausse du taux hypothécaire, d'autres, sans fortune, se voyaient signifier la hausse de leur loyer.

La défense du pouvoir d'achat, le respect de la bonne foi ne sont pas négociables.

Il arrive à la gauche de passer beaucoup de temps à définir la société future dont elle rêve. Mais il y a, immédiats, des objectifs mobilisateurs.

Pouvoir d'achat et bonne foi méritent intransigeance.

A. G.

CASSE ET CASSEURS

Difficile amnistie

Le 4 octobre s'ouvre à Lausanne le procès des treize de Lôzane bouge. Pour se (re)donner le moral et améliorer les finances, ils font venir Jacques Higelin au Palais de Beaulieu. Belle idée, qui tirera tout le monde d'affaire pour une soirée seulement... en attendant l'amnistie partielle que les Chambres fédérales pourraient prononcer en décembre prochain.

Mais on n'en est pas encore là. D'abord, l'amnistie, contrairement à la grâce, ne vise pas le cas individuel mais concerne une collectivité; elle se rapproche d'un acte législatif par sa portée générale, et doit formellement être adoptée séparément par les Chambres fédérales. Cette procédure est rare, et aboutit encore plus rarement; en fait, sur les treize demandes d'amnistie demandées depuis 1855, six ont été accordées: trois sur cinq au siècle dernier, et les trois autres plus récemment, sur des sujets correspondant à des préoccupations bien helvétiques. Il y eut d'abord en 1955 la double amnistie partielle pour des infractions aux prescriptions sur les prix maximums du foin et du regain d'une part, et des porcs d'abattage d'autre part. Et on se souvient de l'amnistie fiscale générale prononcée en 1966/67 en faveur des fraudeurs repentants.

Les amnisties politiques en revanche n'ont pas passé la rampe: rien pour les participants à la grève générale de novembre 1918, rien pour les volontaires à la guerre civile d'Espagne, rien pour les objecteurs de conscience pour raisons morales. Alors, les jeunes?

PRÈS DE 4000 ARRESTATIONS

Le sort des inculpés et des condamnés de Zurich et d'ailleurs est désormais entre les mains des parlementaires fédéraux, auxquels les jeunesses catholi-

que et protestante ont adressé le 18 mai 1982 une demande d'amnistie pour tous ceux qui ont été «impliqués dans des délits en relation avec les troubles de jeunes». Et cela fait du monde. Rien qu'à Zurich, entre le 30 mai 1980 (manif de l'Opéra) et la mi-avril 1982, il y a eu 3862 personnes arrêtées en relation avec les manifestations de jeunes, 2525 contrôles d'identité et près d'un millier de procédures pénales engagées. A la mi-août dernier, 828 personnes avaient fait l'objet de poursuites à la suite des manifestations de jeunes de 1980-1981.

Au total, 193 plaintes ont été déposées auprès du tribunal de district, dont 168 devant le juge unique (infractions mineures passibles de peines de détention inférieures à trois mois ou d'emprisonnement). Dans 80 cas, la peine (un mois d'emprisonnement au plus ou amende) a été prononcée par le procureur lui-même. En outre 425 procédures ont été suspendues, faute de preuves, les frais ayant été mis à la charge des intéressés de 230 cas. En définitive, 136 cas ont été déferés au ministère public

zurichois pour délits graves, notamment pour infractions à l'article 285, 2 du CPS, soit pour émeute, et trois cas ont été déferés à d'autres cantons.

A noter que sur les 164 poursuites engagées contre des agents du service d'ordre, les trois quarts des procédures ont été suspendues, tandis que les autres policiers s'en tiraient avec un non-lieu.

Les jeunes manifestants, eux, ont bel et bien été poursuivis, et en nombre comme on vient de le voir. L'idée de les amnistier au moins en partie semble désormais acquise, par-delà les objections morales («prime au crime») et juridiques (annulation de condamnations prononcées par une autorité judiciaire cantonale).

Reste à déterminer les critères de tri entre les amnistiables et les autres; l'âge et la nature du délit semblent devoir faire la différence, mais seules les semaines à venir apporteront des précisions à ce sujet.

D'ici là, la machine judiciaire continuera à tourner, les jeunesses chrétiennes poursuivront leur plaidoyer, et Jeanne Hersch fera d'autres conférences. Et, de par le monde, on achèvera, mal, très mal, des chevaux et des hommes.

A SUIVRE

Une revue économique allemande signale à ses lecteurs douze paradis fiscaux qu'ils devraient connaître. Etonnement: la Suisse n'en fait pas partie! Pour l'Europe, sept mentions: Andorre, Gibraltar, l'île de Man, les îles anglo-normandes (Jersey, Guernesey, Alderney et Sark), le Liechtenstein, le Luxembourg et Monaco.

«Le Peuple Valaisan» publie une page consacrée à Lens avec entre autres un conte en patois. Le vieux langage utilisé dans l'information politique: la formule pourrait aider à retrouver les fondements de notre vie communautaire.

TRANSPARENCE

L'or noir et les chiffres rouges

Voilà pas mal d'années qu'on nous présente le Mexique comme un nouvel Eldorado pétrolier. Certes, l'exploitation forcenée des gisements pétroliers et l'hypertrophie d'une capitale démentielle représentaient certains dangers — mais mineurs puisque «simplement» écologiques et sociaux. Par ailleurs, tout baignait dans l'or noir, comme l'attestaient les riches suppléments couleurs périodiquement insérés dans «Paris-Match» et les prospectus d'émissions pour les emprunts mexicains émis à l'étranger.

Bref, le baromètre des risques-pays se maintenait à un niveau inspirant confiance. Des consortiums de banques suisses ont, ce printemps encore, pris

ferme deux emprunts mexicains, pour un montant de 130 millions de francs. Perte nette à la fin août: déjà 30 millions, et la cote reste bien sûr à la baisse. Car dans l'intervalle, le bel Eldorado s'est enfoncé dans les chiffres rouges. Banqueroute virtuelle, trésorerie nationale à plat. Effort commun nécessaire des pays industrialisés et de leur appareil bancaire. Lequel ne sait plus où donner de la consolidation de dettes, de la remise d'intérêts, ni de l'avance sur hypothétiques livraisons futures, tant les surendettés sont nombreux: Argentine, Brésil, Mexique, Nigeria, Zaïre, et même Corée du Sud ou Japon — pour ne rien dire des pays d'Europe orientale, Pologne et Roumanie en tête.

Face à cette situation, les banques suisses restent dans le vague. Parlant de la situation préoccupante de certains pays. Ne disant rien (de précis) de leurs propres engagements dans ces gouffres à devises.

En Allemagne occidentale, par exemple, le public sait exactement quel établissement a mis combien dans la corbeille polonaise. En Suisse, on attend toujours une statistique selon la provenance ou la destination des fonds avancés.

Pour mémoire: les exportations de capitaux soumises à autorisation ont atteint 32,2 milliards de francs l'an dernier, soit près du double de 1977 ou 40% de plus qu'en 1980. Les pays en voie de développement ont «reçu» 4,5 milliards, et les pays d'Europe orientale 1,34 milliard en 1981. Et le premier semestre 1982 marque une nouvelle accélération du mouvement d'exportation des capitaux.

Tout rapprochement avec les investissements languissant à l'intérieur des frontières suisses serait, bien sûr, le fruit d'une pure coïncidence.
